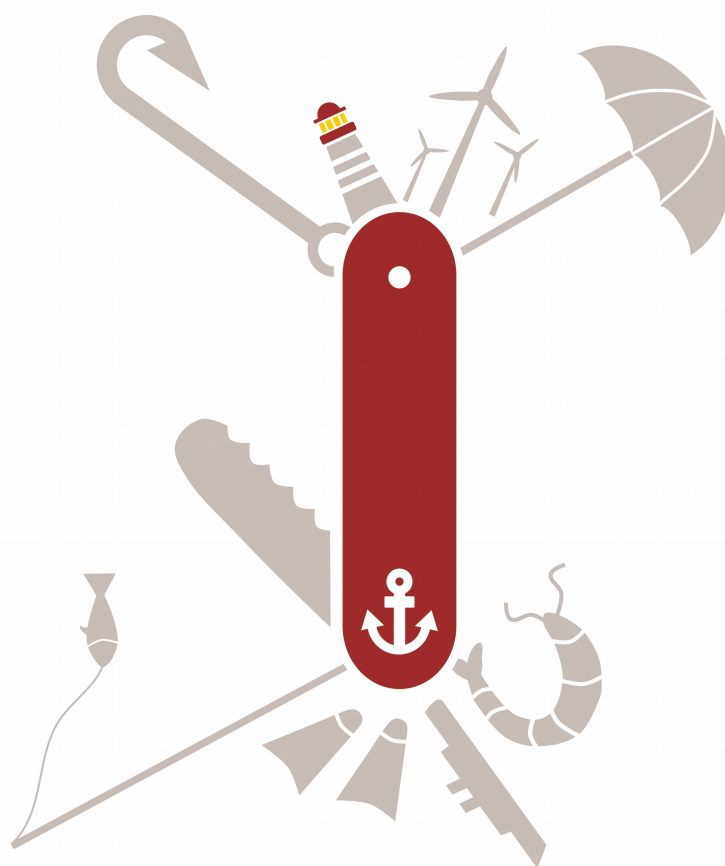


**Documents Stratégiques
de Façade et de Bassin Maritime
Volet stratégique
*Guide d'élaboration***

Volume 2 - Méthodologie



Mai 2017

Sommaire

Introduction.....	1
1. État des lieux et enjeux.....	3
1.1. L'état des lieux.....	3
1.2. Les enjeux thématiques.....	9
1.3. Bilan et livrables.....	14
2. La vision à 2030.....	15
2.1. Le croisement des enjeux : d'une analyse « en silo » à une analyse transversale.....	16
2.2. Vers une première cartographie des territoires.....	17
2.3. L'importance relative des thèmes pour la façade.....	18
2.4. La vision pour la façade ou le bassin en 2030.....	19
2.5. Bilan et livrables.....	23
3. Objectifs stratégiques.....	24
3.1. Construction des objectifs stratégiques.....	24
3.2. Carte des vocations.....	28
3.3. Bilan et livrables.....	30
4. Liste des abréviations, acronymes et sigles.....	31
5. Références bibliographiques.....	32

Introduction

Le document stratégique de façade ou de bassin ultramarin comporte quatre parties, réalisées en deux volets qui se succèdent dans le temps :

Le premier volet constitue le temps des choix stratégiques et comprend :

1° **La situation de l'existant** dans le périmètre de la façade ou du bassin maritime. Elle comprend un état des lieux ainsi que l'identification des principaux enjeux et des besoins émergents de la façade ou du bassin maritime.

2° **La définition des objectifs stratégiques** prioritaires et des indicateurs associés, qui comprennent notamment :

- les objectifs socio-économiques,
- les objectifs environnementaux,
- la définition et la justification des conditions de coexistence spatiale et temporelle des activités et des usages,
- la ou les représentations cartographiques qui en résultent, faisant notamment apparaître des zones cohérentes du point de vue des enjeux et des objectifs généraux dans les espaces maritimes.

Pour le premier cycle d'élaboration des documents stratégiques, ce premier volet est réalisé d'ici fin 2018.

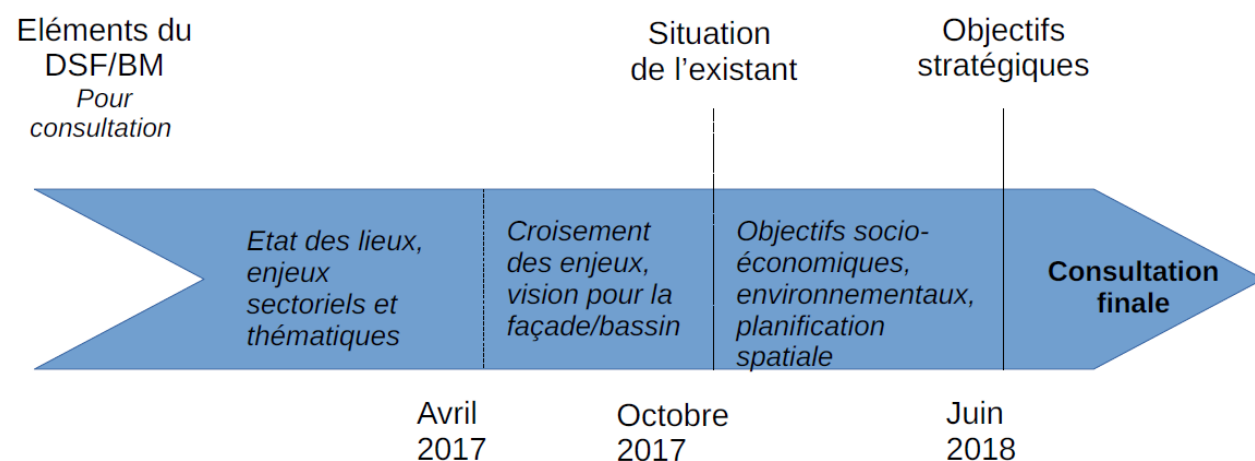
Le second volet constitue le temps du plan d'action et contient :

3° Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique.

4° Le plan d'action du document stratégique.

Pour le premier cycle d'élaboration des documents stratégiques, ce second volet est réalisé d'ici fin 2021.

Le présent guide fournit un cadre méthodologique pour l'élaboration des deux premières parties du document stratégique de façade/bassin ultramarin, correspondant au **premier volet**.



Le guide propose de décomposer la démarche de la façon suivante :

- **Un état des lieux et un inventaire des enjeux**

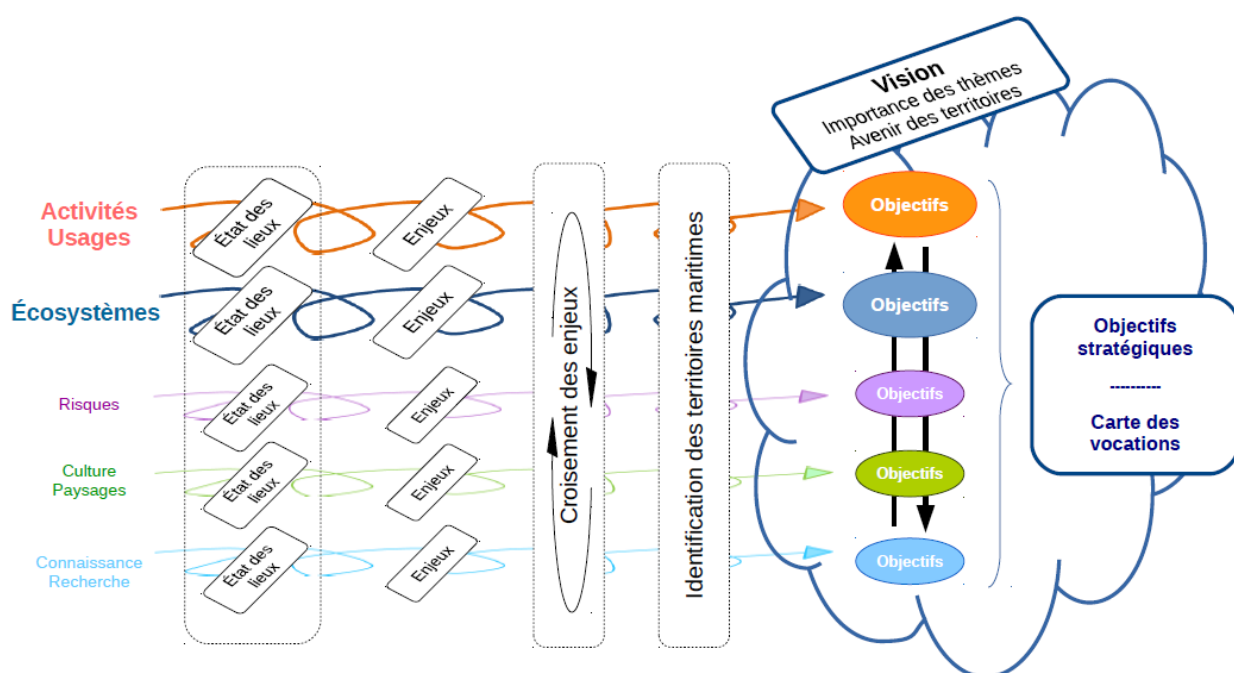
Ce diagnostic expose les différents thèmes qui caractérisent le territoire et leurs interactions : les activités et usages, les écosystèmes marins et littoraux, la prévention des risques, le patrimoine culturel et paysager ainsi que la connaissance et la recherche. Il s'appuie sur les meilleures données disponibles. Il comprend un inventaire des principaux enjeux pour chaque thème au sein de la façade ou du bassin maritime.

- **L'élaboration d'une vision à moyen et long terme pour la façade ou le bassin maritime**

Elle s'appuie sur le croisement des enjeux, l'identification des territoires maritimes existants et l'appréciation de l'importance relative des enjeux pour la façade, en accord avec la SNML. Cette vision décrit une organisation de l'espace, les thèmes prioritaires et leurs enjeux associés ainsi que l'avenir souhaité pour les territoires maritimes et littoraux à 2030.

- **La détermination des objectifs stratégiques et d'une carte des vocations**

Elle comprend les objectifs environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que la planification spatiale qui en découle.



1. État des lieux et enjeux

1.1. L'état des lieux

L'état des lieux fait le bilan actuel de la façade, selon les différents thèmes abordés dans le document stratégique :

- les activités maritimes et littorales ;
- les écosystèmes marins et littoraux ;
- les sites, paysages et le patrimoine culturel¹ ;
- les risques ;
- la recherche, la connaissance, l'innovation et la formation.

À ce bilan par thème s'ajoutent des éléments transversaux :

- les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée ;
- les interactions entre activités et entre activités et milieu marin.

Cette étape regroupe l'ensemble des connaissances et données disponibles et pertinentes relatives aux catégories pré-citées et à leurs interactions. Sans être exhaustive, elle doit permettre d'avoir une compréhension partagée de la façade ou du bassin maritime. Ces informations constituent le socle de connaissances nécessaires aux étapes suivantes de l'élaboration du document stratégique : enjeux, vision et objectifs stratégiques.



Encart 1 – L'approche cartographique

L'approche spatiale occupe une place importante dans le document stratégique de la façade ou du bassin maritime. C'est pourquoi les informations et données réunies pour chacun des thèmes du document stratégique sont cartographiées autant que possible.

Cet effort de cartographie concerne particulièrement la distribution connue des composantes des écosystèmes (espèces, habitats, fonctions écologiques), la distribution en mer des différentes activités considérées et des indicateurs socio-économiques associés, la distribution des sites et paysages ainsi que du patrimoine culturel remarquable ou la distribution des zones à risques pour les biens et les personnes et des facteurs de risques.

L'identification des sources de données ainsi que l'organisation des opérateurs publics (Cerema, AFB, Soes, SHOM, Ifremer, IGN...) pour leur acquisition et leur diffusion fait l'objet d'une fiche détaillée dans le volume 3 « boîte à outils » du guide.

L'état des lieux est donc structuré autour de plusieurs thèmes.

¹ Ce thème intègre également le Domaine Public Maritime naturel et le libre accès au rivage



Présentation introductive de la façade ou du bassin

Cette partie décrit les principales caractéristiques de la façade : physiques (géologie, bathymétrie, météorologie...), administratives (délimitation réglementaire, description administrative) ainsi que les dynamiques économiques, démographiques et résidentielles et leurs conséquences sur l'occupation de l'espace et la pression foncière.

Les activités maritimes et littorales

Cette partie décrit les différents secteurs d'activité de la façade selon un plan type :

- description générale de l'activité : définition des pratiques, aperçu national, politiques publiques et réglementation *ad hoc* ;
- état des lieux à l'échelle de la façade : indicateurs socio-économiques, tendances actuelles d'évolution et présentation des politiques publiques : politiques locales spécifiques et déclinaison des politiques nationales, internationales et communautaires ;
- description des activités à des échelles thématiques ou spatiales et temporelles adaptées pour appréhender leurs interactions avec d'autres activités, avec l'environnement ainsi que le lien terre-mer. Ce niveau de description peut conduire à considérer plus précisément certaines pratiques, certains paramètres descriptifs. La description à des échelles infra-façade sera dans certains cas nécessaire.

Les activités à prendre en compte dans l'état des lieux sont présentées ci-dessous :

Exploitation des ressources vivantes	Pêche professionnelle Aquaculture, biotechnologies marines Commercialisation et transformation des produits de la mer
Exploitation des ressources non vivantes	Extractions de matériaux marins Production d'électricité Activités pétrolières et gazières offshore
Transport maritime	Transport maritime et ports
Travaux maritimes	Travaux publics maritimes Câbles sous-marins Construction navale
Action de l'État en mer	Action de l'État en mer
Défense	Défense
Loisirs	Activités balnéaires et fréquentations des plages Pêche de loisir Navigation de plaisance et sports nautiques
Tourisme côtier et maritime	Tourisme littoral
Protection, connaissance/ recherche et innovation	Protection de l'environnement Réseaux et systèmes de suivis scientifiques relatifs au milieu marin
Services financiers maritimes	Services financiers maritimes
Activités à dominante terrestre	Agriculture Industries Artificialisation des territoires littoraux



Nota bene : concernant les granulats marins, les éléments de méthode sont dans le guide d'élaboration des DOGGM (document d'orientation pour une gestion durable des granulats marins, document intégré au document stratégique) figurant dans le volume 3 du présent guide ; doivent être traités ici les parties « état des lieux » et « échelles de sensibilité » des DOGGM. Les parties « mesures de gestion » et « objectif de capacité de production de granulats marins » seront traitées avec la définition des objectifs stratégiques, les « orientations et mesures générales » seront intégrées dans le plan d'action du document stratégique.

Au besoin, ces grandes catégories d'activités peuvent être décrites selon un découpage plus fin : pratiques spécifiques pouvant présenter des intérêts particuliers pour la façade ou encore interactions spécifiques avec d'autres activités ou avec l'environnement.



Encart 1 – Exemple de description plus fine d'une activité

Par exemple, la pêche professionnelle peut être décrite dans son ensemble mais aussi au niveau de certains métiers présentant un intérêt fort pour la façade ou générant des pressions particulières sur le milieu. De plus, certaines pratiques moins documentées doivent être prises en compte si elles présentent un intérêt particulier sur les plans sociaux ou culturels, comme la pêche aux bichiques à la Réunion.

Les écosystèmes marins et littoraux

Dans un premier temps, cette partie décrit brièvement les principales caractéristiques des écosystèmes marins et littoraux de la façade.

Dans un second temps, elle présente l'évaluation de l'état écologique des eaux marines en respectant, en métropole, les 11 descripteurs communs à tous les États membres de l'Union européenne et définis dans la DCSMM (cf. le tableau ci-dessous). Ces descripteurs décrivent les principales pressions s'exerçant sur les écosystèmes marins ainsi que l'état de ces écosystèmes sous pression. Ces évaluations sont réalisées par les pilotes scientifiques de la DCSMM sur la base de données de suivis du milieu. Dans la mesure du possible, l'écart entre l'état actuel de chaque descripteur et le bon état écologique est estimé. De plus, les activités à l'origine des différentes pressions et leurs contributions relatives à l'état des écosystèmes sont identifiées (plusieurs activités peuvent générer une même pression et plusieurs pressions peuvent impacter une même composante des écosystèmes).

1. Diversité biologique	7. Conditions hydrographiques
2. Espèces non indigènes	8. Contaminants
3. Espèces commerciales	9. Questions sanitaires
4. Réseau trophique	10. Déchets marins
5. Eutrophisation	11. Bruit
6. Intégrité des fonds marins	

Liste des 11 descripteurs de la DCSMM

(pour la métropole)



Enfin, le coût escompté pour l'atteinte ou le maintien du bon état écologique y est décrit. L'évaluation de ce coût se fonde sur l'inventaire des différentes politiques publiques et initiatives privées, de l'évaluation de leurs coûts et de l'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et économiques, c'est-à-dire des impacts résiduels, qui subsistent malgré leurs mises en œuvre. Cet inventaire est structuré, par domaines, comme suit :

- déchets marins ;
- micro-polluants ;
- organismes pathogènes microbiens ;
- marées noires et rejets illicites ;
- impacts des espèces non indigènes invasives ;
- dégradation des ressources halieutiques ;
- dégradation des ressources conchyliques ;
- introduction d'énergie dans le milieu et modifications du régime hydrologique ;
- perte de biodiversité et d'intégrité des fonds marins ;
- eutrophisation.

Les sites, paysages et le patrimoine culturel

Cette partie a pour finalité de dresser un état des lieux et des politiques publiques afférentes :

- au libre accès au rivage (dont sentier du littoral) ;
- aux sites et paysages (littoraux et sous-marins) ;
- à la gestion du domaine public maritime naturel, du patrimoine culturel littoral et maritime, y-compris le patrimoine archéologique sous-marin.

Les fiches présentent plus particulièrement les actions et stratégies des services déconcentrés de l'État (DDTM, DREAL, DRASSM, etc.), établissements publics (Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, etc.) et collectivités territoriales qui participent à la connaissance, la protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la façade.

Les risques

Cette partie recense les risques identifiés pour la sécurité des personnes et des biens et précise leur gestion au niveau de la façade.

L'état des lieux se décompose selon quatre grandes catégories de risques :

- les risques technologiques (industriels, de transport de marchandises dangereuses et relatifs aux canalisations et transport de produits dangereux, marées noires) ;
- les risques littoraux naturels (de submersion marine, d'érosion côtière, du changement climatique et de la montée du niveau de la mer) ;
- les risques sanitaires (qualité des eaux de baignades, qualité des eaux conchyliques, etc.) ;
- la sécurité maritime (dont la sauvegarde des personnes et biens en mer et la sûreté).



La connaissance, la recherche, l'innovation et la formation

Cette section de l'état des lieux présente la structuration du secteur de la connaissance, de la recherche, de l'innovation et de la formation au niveau de la façade. Cette partie identifie l'ensemble des acteurs concernés dans la façade : organismes publics ou privés, d'ordre national ou à l'initiative des collectivités locales. Un inventaire des initiatives et projets de connaissance, recherche ou formation, en cours ou à venir est aussi réalisé. Ce thème s'articule de la manière suivante :

- la collecte, la bancarisation, la mise à disposition et la valorisation de l'information relative à la mer et au littoral (données et acteurs) ;
- les acteurs, moyens, thématiques et projets de recherche en lien avec la mer et le littoral sur le territoire ;
- les politiques d'innovation (dont les stratégies régionales d'innovation) et acteurs concernés ;
- la formation professionnelle maritime et les besoins des filières de la mer ;
- les actions de sensibilisation et de communication en faveur de la mer et du littoral.

Les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral

La planification stratégique, au niveau des façades et des bassins ultramarins, repose sur une vision globale et intersectorielle. Il est donc nécessaire de tenir compte des planifications stratégiques faites à d'autres échelles ou dans d'autres cadres et de favoriser les acquis des expériences de gestion intégrée des zones côtières et littorales, particulièrement celles traitant du lien terre-mer.

Cette partie de l'état des lieux présente les documents stratégiques existants ou en préparation à l'échelle régionale. Notamment les SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui sont susceptibles de tenir compte des espaces maritimes et des spécificités du littoral et interagiront nécessairement avec les dispositions du document stratégique.

L'état des lieux inventorie également les planifications à une échelle plus locale, principalement les SCoT littoraux et leur éventuel volet maritime, les parcs naturels marins et les parcs nationaux, ainsi que tout autre entité ayant un sens en termes de projet de territoire et de gouvernance (par exemple, le parc marin de la côte bleue, le parc international des Bouches de Bonifacio...).

L'articulation du document stratégique avec les autres politiques publiques et notamment les Plans, Programmes et Schémas est présentée au point 10 du volume 1.

Les interactions entre activités et avec le milieu marin

La compréhension et la représentation spatiale des interactions (synergiques ou conflictuelles) entre activités ainsi qu'entre activités et environnement (pressions/impacts) sont essentielles pour une gestion intégrée des activités et des usages respectueuse du bon état écologique (à atteindre ou à maintenir).

Le diagnostic de ces interactions doit être envisagé selon deux axes :

- interactions entre activités :

Dans un premier temps, les niveaux de compatibilité entre activités (du conflit à la synergie) sont estimés. Puis, à partir de la spatialisation des activités et des niveaux de compatibilité, les interactions entre activités sont cartographiées et qualifiées en intensité. Des zooms locaux sur des espaces complexes à usages multiples peuvent être nécessaires ;



- interactions entre activités et environnement :

En croisant les cartographies d'activités et les cartographies des composantes des écosystèmes, les principales zones de pressions et d'impacts sur les écosystèmes sont localisées, cartographiées et qualifiées en matière d'intensité.

Les méthodologies détaillées pour l'estimation des différentes interactions font l'objet de fiches techniques dans le volume 3 « boîte à outils » du guide.



1.2. Les enjeux thématiques

1.2.1 Le cadre général

Au-delà d'un état des lieux détaillé, la définition du projet stratégique de la façade ou du bassin maritime nécessite d'évaluer ce qui est « en jeu » pour chacun des thèmes abordés dans le document stratégique. L'objectif est de recenser **les éléments les plus importants**, actuels et émergents, au regard des finalités pour les différents thèmes du document stratégique : les activités et usages, les écosystèmes marins et littoraux, la prévention des risques, le patrimoine culturel et paysager ainsi que la connaissance et la recherche.

Les enjeux sont qualifiés au regard des différentes finalités pour chacun des thèmes :

- les activités maritimes et littorales : le bon déroulement des activités et usages du point de vue des acteurs concernés ;
- les écosystèmes marins et littoraux : l'atteinte du bon état écologique ;
- les sites, paysages et le patrimoine culturel : la conservation des sites et paysages d'importance patrimoniale du point de vue social, culturel ou paysager pour les communautés littorales, la protection des caractères publics et naturels qui définissent le domaine public maritime naturel et le libre accès au rivage ;
- les risques : la sécurité des biens et des personnes ;
- la recherche, la connaissance, l'innovation et la formation : les éléments structurants pour le dynamisme et l'excellence du secteur.



Encart 2 – Distinguer enjeux et objectifs

Les enjeux sont définis comme étant les éléments importants pour chaque thème abordé et ne portent pas sur les notions d'objectif, de tendance ou d'action. Celles-ci sont abordées lors de la définition des objectifs stratégiques.

Exemples

« La capacité des ports de commerce » est un enjeu parce qu'elle est déterminante et limitante à l'échelle de la façade pour le secteur du transport maritime. « Augmenter la capacité d'accueil des ports de commerce » est un objectif stratégique.

« L'habitat naturel banc de Maërl » est un enjeu du fait de sa rareté, de sa vulnérabilité et de son importance fonctionnelle dans l'écosystème. Le maintien ou la diminution de l'abrasion sur les bancs de maërl à un niveau compatible avec le Bon état écologique est un objectif stratégique (environnemental).

Les enjeux sont déterminés de façon indépendante à l'échelle de chaque thème ou sous-thème abordé. Ainsi les enjeux propres à chaque secteur d'activité, à chaque compartiment écologique (thème écosystèmes marins et littoraux) ou à la gestion de chaque catégorie de risques sont inventoriés de façon dissociée.



Les enjeux définis à cette étape du processus sont invariants au regard d'éventuelles interactions avec d'autres enjeux. Par exemple, une zone représentant un enjeu pour un secteur d'activité ne le sera pas moins si elle représente aussi un enjeu pour un autre secteur d'activité.

Cet exercice d'inventaire peut conduire à la définition d'un grand nombre d'enjeux. Une priorisation peut être nécessaire entre les enjeux propres à un thème ou un sous-thème, afin de recentrer la réflexion sur les éléments les plus importants et ainsi rationaliser l'approche de planification stratégique.

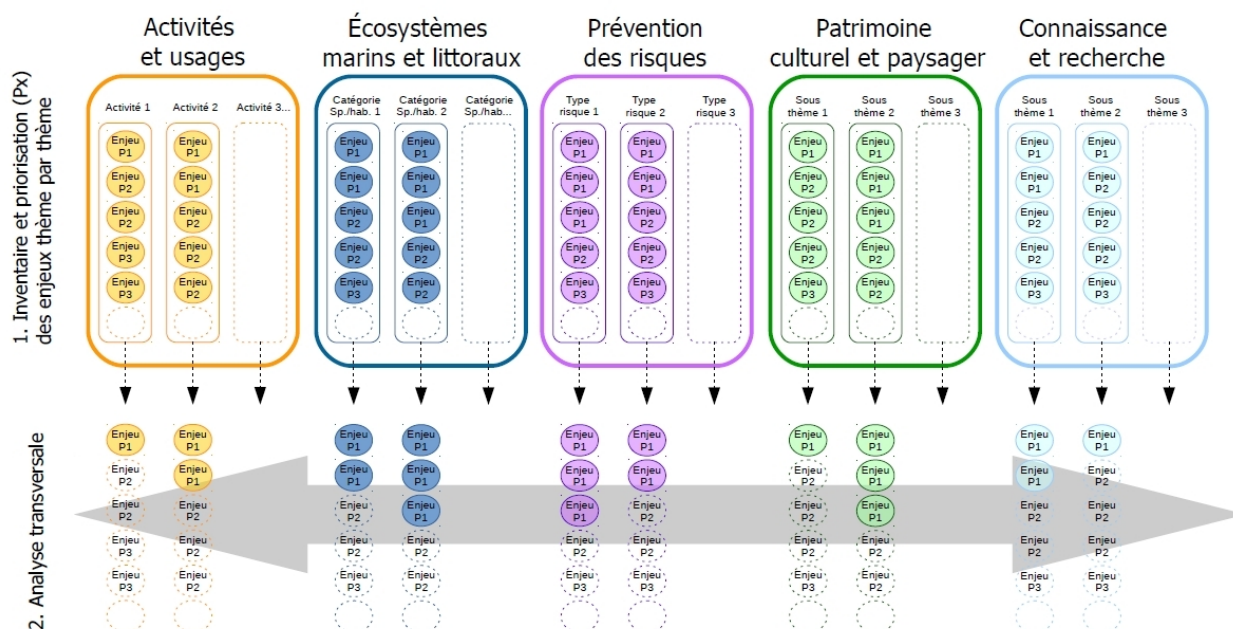


Figure :

1/ Identification des enjeux pour chaque thème ou sous-thème du document stratégique (pas de croisement entre thèmes) réalisée lors de l'état des lieux. Possibilité de priorisation à l'intérieur de chaque thème ou sous-thème.

2/ Croisement des enjeux (cf. chapitre suivant sur la vision à 2030) entre les différents thèmes étudiés. Focus possible sur les enjeux estimés comme prioritaires si le nombre d'enjeux est très important.

La cartographie des enjeux, pour ceux qui sont localisés, est indispensable en vue du croisement qui sera fait à l'étape suivante. La localisation des enjeux dépend de la finesse que permettent les données disponibles. À défaut de données disponibles, elle peut être réalisée sur la base des connaissances empiriques des acteurs ou experts de la façade.

Diverses approches méthodologiques permettent de faire émerger les enjeux et de les partager avec les acteurs de la façade ou du bassin maritime. Certaines approches peuvent revêtir un caractère relativement empirique comme le travail d'enquête ou l'organisation de débats impliquant les acteurs. D'autres se basent sur l'analyse de documents stratégiques existants (synthèse des Assises de la mer et du littoral, documents stratégiques à l'échelle régionale et supra-régionale, documents sectoriels préexistants). Des approches globales à l'échelle d'un thème existent comme l'analyse « Atout/Faiblesse Opportunité/Menaces ». Enfin, l'approche prospective permet d'identifier les besoins émergents de la façade.



1.2.2 Identification des enjeux relatifs à chaque thème

Les activités et les usages

Les enjeux sur les activités et usages sont déterminés pour chaque secteur d'activité décrit dans l'état des lieux. Au besoin, l'analyse des enjeux peut se faire à une échelle d'analyse infra, au niveau des pratiques ou de sous-catégories d'un secteur donné. Par exemple, il pourrait être pertinent d'analyser séparément les enjeux de la petite pêche côtière traditionnelle et ceux de la pêche industrielle.

Les enjeux sont les éléments considérés comme essentiels pour le « bon déroulement » des activités. Ils peuvent être classés selon les catégories suivantes :

- **les fondamentaux économiques structurels** : ils concernent les composantes matérielles ou organisationnelles des secteurs d'activité ; il s'agit entre autre des infrastructures et de leurs caractéristiques, des filières de valorisation des différentes productions², des mécanismes d'accès aux marchés, des compétences et du savoir-faire des acteurs de la façade, de la transition écologique et énergétique, du contexte juridique et fiscal...;
- **l'utilisation des ressources ou l'accès et l'occupation du territoire maritime et/ou littoral** constitue une deuxième catégorie d'enjeux : il s'agit pour chaque activité/usage d'identifier ses besoins en termes d'accès, d'occupation, d'utilisation et de potentialité ; une attention particulière sera portée sur la dimension temporelle de ces besoins, permanents ou temporaires selon un cycle (annuel, saisonnier, quotidien...) ;
- **le lien avec le milieu marin** : à cette catégorie d'enjeux correspond ce qui est important pour une activité dans son rapport avec le milieu marin, soit qu'elle dépende de la qualité du milieu, soit qu'elle ait un impact sur le milieu qui l'oblige à des démarches « éviter-réduire-compenser » ; cela concerne également la sensibilité du public en matière de respect de l'environnement et les conséquences en termes de notoriété ou d'acceptabilité qui en découlent ;
- **la recherche et le développement** : la connaissance et l'innovation peuvent être déterminantes pour une activité, que ce soit pour pouvoir s'adapter, pour répondre aux besoins du marché ou pour sa compétitivité ; les fonctions de recherche et développement propres aux entreprises ou existantes dans leur environnement peuvent ainsi être des enjeux pour elles ;
- **le contexte social et culturel** : le bon déroulement d'une activité est dépendant des éléments relatifs à ses composantes sociales et culturelles ; ces éléments sont de plusieurs ordres : qualité de vie au travail, représentativité syndicale et professionnelle, identité culturelle... ;
- **l'exposition aux risques** : les éléments correspondent aux facteurs permettant de réduire le niveau de risque pour l'activité considérée ainsi qu'aux leviers qui permettent de surmonter la fragilisation de la filière lors de la survenue du risque ;

Pour les activités et usages, ce sont les acteurs concernés qui déterminent ce qui fait enjeu pour chaque secteur d'activité en fonction des spécificités propres de la façade.

² Par exemple la promotion/valorisation de l'offre peut correspondre à des enjeux de démarches qualité (éco-labellisation, traçabilité, etc.), de démarche collective (promotion et valorisation de produits régionaux), de forte valeur ajoutée des produits (produit davantage transformé).



Les écosystèmes marins et littoraux

Les enjeux écologiques sont des éléments des écosystèmes marins de la façade (espèces, habitats) ou de leur fonctionnement (zones fonctionnelles) dont il est nécessaire de rétablir ou maintenir l'état au regard de la finalité d'atteinte du Bon État Écologique. Ils sont déterminés parmi les éléments de chaque descripteur d'état de la DCSMM (D1 : Biodiversité, comprenant habitats et espèces ; D3 : Espèces exploitées ; D4 : Réseaux trophiques).



Encart 3 – Exemples d'enjeux écologiques

- un écosystème particulier : la zone d'upwelling très productive au niveau du talus de l'est Méditerranéen, déterminante dans le fonctionnement de la sous-région marine ;
- un élément particulier d'un écosystème : le compartiment zoo-planctonique du panache de la Gironde, sensible aux apports de nutriments est déterminant pour le fonctionnement des écosystèmes côtiers et hauturiers ;
- une espèce ou un groupe d'espèces : la sotalie de Guyane, compte tenu de son aire de répartition très réduite et de sa sensibilité à plusieurs pressions.

La priorisation des enjeux écologiques est réalisée selon les critères suivants :

- la **représentativité** renseigne la proportion d'une espèce, d'un habitat ou d'une fonctionnalité présents sur le secteur considéré par rapport à une échelle plus large. Ce critère peut être exprimé en pourcentage de l'aire de répartition ou de l'effectif d'une espèce ou en pourcentage de la surface totale occupée par un habitat par exemple ;
- la **sensibilité et la vulnérabilité** renseignent sur la propension de l'élément considéré à être affecté, détruit ou dégradé et sur sa capacité de récupération. Elle peut dépendre de la biologie de l'espèce ou de l'habitat ou d'une aire de distribution restreinte qui limite les capacités d'adaptation en cas de variation de son environnement. La sensibilité étant souvent difficilement évaluable, la **vulnérabilité à large échelle** peut être utilisée comme un substitut. Celle-ci peut être évaluée par l'état de conservation ou les tendances historiques de l'élément à l'échelle de son aire de répartition ;
- l'**importance fonctionnelle** renseigne sur l'importance de l'enjeu considéré pour le fonctionnement des écosystèmes de la façade ou du bassin. On s'intéresse ici aux espèces et habitats structurant les écosystèmes (« clé de voûte »), à des secteurs indispensables à la réalisation du cycle de vie des espèces, à des zones de production primaire importante, etc.

Les sites, paysages et le patrimoine culturel

Les enjeux culturels ou paysagers sont les éléments du patrimoine maritime importants pour les populations littorales sur le plan social et culturel. Ceux-ci correspondent à la vie culturelle locale, aux activités traditionnelles, la mise en valeur du patrimoine et des sites historiques... Ils peuvent être classés selon les catégories suivantes : la gestion du DPM naturel, le libre accès au rivage, les sites, les paysages et le patrimoine culturel matériel et immatériel maritimes.

Les critères d'identification qui s'y rattachent sont ceux de l'identité, de la cohésion sociale, du bien-être social, de l'attractivité et de la conscience des enjeux...



Par exemple, en région Occitanie, les pratiques ancestrales de protection et d'entretien des étangs et lagunes constituent un enjeu culturel car elles participent au maintien des étangs et lagunes qui sont un marqueur fort de l'identité de la région.

Les risques

Les enjeux pour la gestion des risques correspondent à tout élément (plan de prévention, réglementation, infrastructure, etc.) favorisant :

- la connaissance des aléas ;
- la surveillance, la prévision, la vigilance et l'alerte ;
- l'éducation et l'information préventive des citoyens ;
- la maîtrise de l'urbanisation et du bâti ;
- la réduction de la vulnérabilité ;
- la protection ;
- la préparation aux situations d'urgence.

Le croisement de la probabilité de l'aléa avec la vulnérabilité qui exprime le niveau d'effet prévisible du phénomène sur les enjeux doit permettre d'identifier les niveaux de risques les plus forts pour la façade. Les critères d'identification peuvent être considérés comme ceux qui sont les plus importants pour réduire les niveaux de risques les plus forts.

Par exemple, la connaissance de la vulnérabilité du territoire littoral face au changement climatique est un enjeu pour des territoires très exposés car elle permet de mieux caractériser ce risque et de définir les périmètres sur lesquels devront s'appliquer les dispositifs de prévention ou de gestion de crise.

La connaissance et la recherche

Les éléments qui peuvent constituer des enjeux pour la connaissance et la recherche portent sur la structuration du secteur de la connaissance, de la recherche et de l'enseignement, ainsi que sur les actions mises en oeuvre en terme de formation, communication, sensibilisation sur le volet mer et littoral.

Les critères d'identification sont ceux qui favorisent le plus le développement de l'économie maritime, l'adaptation des entreprises aux évolutions économiques, l'appropriation de l'ambition maritime et littorale par les acteurs locaux et le grand public, le niveau d'éducation...

Par exemple, les enjeux de la structuration de la connaissance et de la recherche sont liés à l'existence de pôles de compétence et d'innovation (pôle mer), à l'étendue des partenariats, à la mise en réseau des établissements ou des acteurs de la recherche, aux réseaux internationaux auxquels participent les centres de recherche et de formation supérieure.



1.3. Bilan et livrables

Cette première phase du processus permet d'établir une photographie de la situation actuelle de la façade ou du bassin maritime, partagée avec les acteurs et portant sur chacun des thèmes du document stratégique.

Plusieurs livrables sont attendus :

- un état des lieux détaillé décrivant les thèmes du document stratégique, y compris les tendances d'évolution observées ; cet état des lieux sera organisé selon le plan exposé au 1.1 ; une attention particulière sera portée à l'approche cartographique ;
- un inventaire des enjeux relatifs à chacun des thèmes ou sous-thèmes du document stratégique, formulé en utilisant un thésaurus commun aux façades maritimes et bassins maritimes ;
- une cartographie des enjeux ayant une composante spatiale.

La phase suivante du processus consistera à croiser les enjeux et définir le futur souhaité pour la façade ou le bassin maritime, en fonction de ses spécificités et des objectifs structurants de la SNML.



2. La vision à 2030

La Stratégie nationale pour la mer et le littoral vise sur le long terme plusieurs objectifs structurants :

- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le développement de l'économie bleue durable ;
- le bon état écologique des milieux marins et la préservation d'un littoral attractif ;
- le rayonnement de la France.

Elle propose pour cela quatre axes stratégiques :

- S'appuyer sur la connaissance et l'innovation ;
- Développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients ;
- Soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins ;
- Promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Les documents stratégiques de façade et de bassin ultramarin déclinent ces objectifs en tenant compte des spécificités de la façade ou du bassin et des réalités locales, pour faire émerger la vision à 2030 pour la façade ou le bassin partagée entre l'État et les acteurs locaux.

La construction de la vision à 2030 est proposée selon trois angles d'analyse :

- le passage d'une analyse en « silo » à une analyse transversale croisant les enjeux thématiques (cf. partie 2.1) ;
- l'identification des territoires maritimes et littoraux existants au sein de la façade ou du bassin maritime (cf. partie 2.2) ;
- la pondération relative des différents items de l'état des lieux à l'échelle de la façade ou du bassin maritime (cf. partie 2.3).

La vision définit l'avenir souhaité pour la façade ou le bassin et ses composantes thématiques ou territoriales, ainsi que la contribution apportée à la stratégie nationale. Elle porte le dire de l'État et intègre la volonté des acteurs d'aller vers un projet d'avenir commun. L'horizon temporel est fixé à titre indicatif à 2030.



2.1. Le croisement des enjeux : d'une analyse « en silo » à une analyse transversale

Le croisement des enjeux est une analyse transversale qui a pour objectif de mettre en évidence les potentielles difficultés ou synergies induites par les superpositions d'enjeux, à l'échelle de la façade ou sur des zones géographiques plus locales. Elle fait suite à l'étape d'identification et de spatialisation des enjeux réalisée au chapitre 1, selon une approche individualisée par thème ou sous-thème du document stratégique.

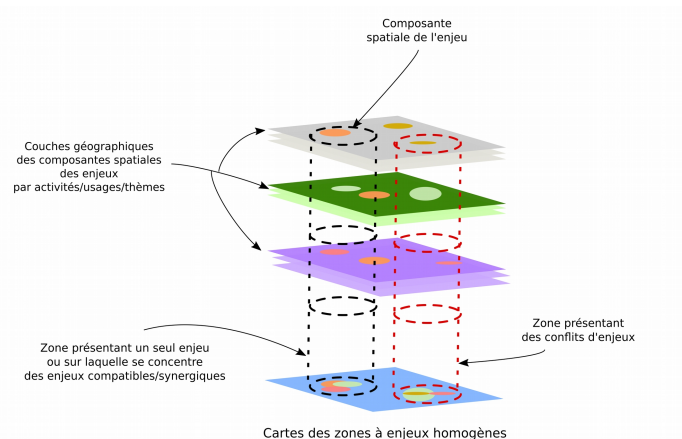
L'analyse transversale des enjeux doit être conduite selon deux approches :

- une approche générale qui analyse la convergence ou la divergence entre les enjeux : les enjeux peuvent être partagés par différents thèmes ou au contraire être antagonistes, notamment du fait des interactions positives ou négatives entre activités ou entre activités et environnement. La redondance d'un même enjeu pour plusieurs thèmes lui donne un caractère prioritaire. Par exemple, la qualité sanitaire des eaux côtières est à la fois un enjeu écologique, un enjeu pour l'aquaculture, la pêche côtière ou le tourisme et un enjeu de sécurité sanitaire. Les enjeux antagonistes doivent également être identifiés, car ils nécessiteront des choix stratégiques ;
- une approche spatialisée et temporelle le cas échéant (saisonnnière) qui analyse les superpositions d'enjeux et cartographie les zones de conflits ou de synergie.

La cartographie résultant du croisement des enjeux permet d'identifier des zones présentant une cohérence du point de vue du questionnement en matière d'enjeux :

- des zones sans enjeu ;
- des zones présentant un seul enjeu ou sur lesquelles se concentrent des enjeux compatibles entre eux ;
- des zones présentant des enjeux en conflit ;
- des zones aux enjeux multiples nécessitant une analyse à une échelle plus détaillée.

Le schéma ci-dessous illustre le processus de croisement cartographique.



2.2. Vers une première cartographie des territoires

Au sein des façades et bassins maritimes, les territoires doivent être pris en considération dans l'élaboration du projet stratégique. Un territoire présente une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la structuration par des caractéristiques environnementales propres (ex : un estuaire, une baie, une zone de front océanique, la zone du talus continental...) ;
- l'homogénéité des enjeux en présence, relatifs aux activités ou aux thèmes de l'environnement, des risques, des sites et paysages ou du patrimoine culturel (cf. sous-chapitre 2.1 relatif au croisement des enjeux) ;
- l'utilisation préférentielle par une ou plusieurs activités ou par un groupe de pratiquants d'une activité (ex : un territoire de pêche, un spot de surf...) ;
- l'identification au secteur d'une partie de la population de la façade, pour des questions sociales et culturelles (sentiment d'appartenance).



Encart 4 – La notion de territoire en géographie

La notion de territoire est une notion centrale en géographie qui s'applique autant à la mer qu'à la terre. Elle constitue un filtre d'analyse des rapports entre l'Homme et son environnement.

Les définitions du terme « territoire » sont multiples, elles se rejoignent sur la notion d'espace approprié par un groupe social. L'appropriation peut être motivée par une dimension matérielle, renvoyant à la notion d'espace porteur d'une ressource exploitée ou support d'activités, ou une dimension idéale à rapprocher des systèmes de représentation qui guident les sociétés dans l'appréhension de leur environnement.

La notion de territoire renvoie notamment au sentiment d'appartenance (« je suis de là ») et à l'appropriation.

La délimitation des territoires est le plus souvent schématique, car elle renvoie à des variables en partie floues. L'échelle de description des territoires est variable : la dimension des territoires peut notamment varier entre ceux identifiés sur une zone côtière, plus dense et complexe, et ceux du large, beaucoup plus étendus et homogènes.

À ce stade il s'agit de constater les territoires qui existent ou qui sont vécus pour contribuer à l'analyse de l'existant. Ils pourront être remis en débat lorsque seront définis les objectifs stratégiques et la carte des vocations.



2.3. L'importance relative des thèmes pour la façade

Le troisième angle d'analyse transversale de l'état des lieux consiste à dégager les thèmes les plus importants pour la façade ou le bassin. Lors de l'inventaire des enjeux l'objectif était d'identifier ce qui était important pour chaque thème ou sous-thème, ici il s'agit de révéler parmi eux et en tenant compte des territoires qui leur sont attachés, ce qui est important pour la façade ou du bassin.

Différents critères peuvent être utilisés pour évaluer l'importance relative d'un thème ou d'un enjeu. Ces critères pourront dans la majorité des cas être évalués à partir des connaissances réunies lors de l'état des lieux. L'importance est appréciée, pour chacun d'eux, en termes de poids (par exemple la part relative d'une activité dans l'économie de la façade ou le nombre de personnes menacées par un risque particulier) ou en termes d'interdépendance pour d'autres thèmes ou enjeux (par exemple la qualité de l'eau qui conditionne l'activité conchylicole et le tourisme balnéaire ou la pêche professionnelle par rapport à la filière aval qui en dépend).

Les principaux critères pour mesurer l'importance des thèmes et enjeux pour la façade ou le bassin sont :

- **L'importance économique**
L'importance économique d'un thème ou d'un enjeu peut être définie comme sa contribution à l'économie maritime et littorale de la façade ou d'un territoire, d'un point de vue quantitatif ou qualitatif.
Des données détaillées, par exemple la valeur ajoutée, la contribution à l'emploi ou le nombre d'entreprises dépendantes peuvent permettre d'évaluer l'importance économique d'un thème.
- **L'importance environnementale**
Elle concerne ce qui a trait à l'atteinte ou au maintien du bon état écologique à l'échelle de la façade ou du bassin.
- **L'importance sociale, la cohésion, la mixité**
Un thème peut revêtir une importance sociale pour une façade ou un territoire s'il participe à la cohésion sociale pour les populations humaines. Cette cohésion peut s'exprimer à travers des liens marchands, politiques ou communautaires.
- **L'importance culturelle**
La définition d'importance culturelle est multiple et peut concerner notamment des notions de connaissances, d'arts, de croyances ou de morale.
La caractérisation de l'importance culturelle peut se faire sur la base d'analyses bibliographiques mais nécessiterait des travaux d'enquête sociologique.
- **La responsabilité de la façade ou du bassin au niveau national ou international**
L'importance d'un thème ou d'un enjeu pour la façade ou le bassin peut naître également de l'importance qu'il a d'un point de vue national, européen ou international, et dont la responsabilité relève de ce qui sera fait dans la façade ou le bassin. Par exemple l'engagement européen pour le bon état écologique met chaque façade en responsabilité. Des engagements internationaux comme les conventions pour la protection d'espèces rares ou menacées peuvent dépendre principalement de la façade ou du bassin du fait des aires de répartition. Des enjeux nationaux font également peser une responsabilité à l'échelle de la façade ou du bassin : existence de lieux de mémoire nationale à conserver, potentiel de la façade ou du bassin (par exemple le potentiel pour les énergies marines renouvelables pour la transition énergétique). La Stratégie nationale pour la mer et le littoral constitue le cadre dans lequel s'apprécie la responsabilité de la façade au niveau national.



2.4. La vision pour la façade ou le bassin maritime en 2030

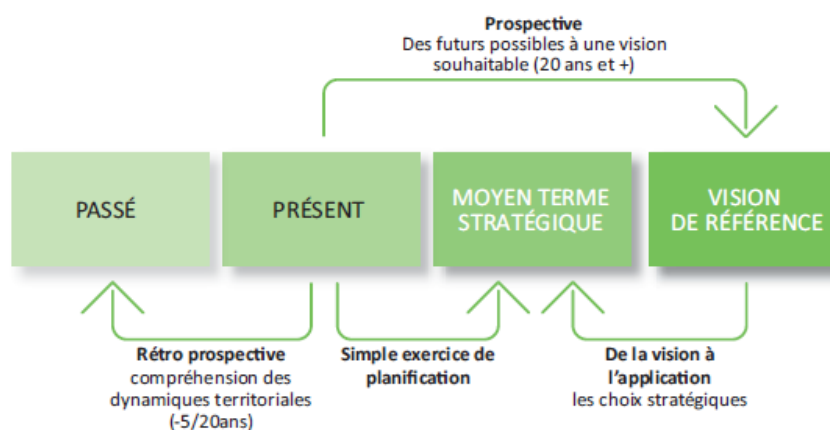
En conclusion des trois angles d'analyse précédentes, la vision explore les avenir possibles et définit ce que l'on souhaite pour la façade ou le bassin maritime :

- avenir des thèmes importants et de leurs enjeux ;
- avenir des territoires ;
- contributions à la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

La vision guidera par la suite la définition des objectifs stratégiques, qui seront choisis pour orienter les facteurs qui influencent les thèmes et enjeux prioritaires.

Le choix de la prospective territoriale

La prospective regroupe un ensemble d'outils méthodologiques qui permettent de prendre du recul par rapport au présent pour imaginer le futur, ou encore de s'interroger sur les chemins qui mènent du présent au futur. Dans son ensemble, la démarche du document stratégique présente des similitudes avec cette approche (voir les deux figures ci-dessous). En effet, elle concerne le devenir d'un territoire et des acteurs et aboutit pour son premier volet à des objectifs stratégiques qui orienteront le futur. Elle s'appuie sur le présent et le passé (situation de l'existant) pour construire une vision de référence qui oriente les choix stratégiques futurs.



Approche générale de la prospective. Source : Teddif (2013)



Comme la prospective territoriale, le processus du document stratégique est également motivé par des besoins³ :

- de liberté par rapport au présent pour s'ouvrir au champ des possibles ;
- de stratégie : quelle façade ou quel bassin maritime souhaite-t-on ?
- de lisibilité ;
- d'anticipation (par exemple favoriser le multi-usages dans un contexte de pression croissante sur l'espace maritime et littoral) ;
- de hiérarchisation, notamment pour la définition des objectifs stratégiques ;
- de signification, par exemple donner du sens à l'action, réaliser un projet partagé ;
- de partage de la vision de l'Etat avec les acteurs.

C'est pourquoi, le recours à la prospective territoriale est envisagée pour construire la vision dans le document stratégique.

Le choix de la méthode des scénarios

De nombreuses méthodes de prospective existent. Les modèles quantitatifs (ceux du GIEC par exemple), les scénarios et récits ou encore des méthodes de consultation ou de participation figurent parmi les méthodes les plus couramment utilisées (Coreau A. et Conversy P., 2014).

Toutefois, dans le cadre de l'élaboration du document stratégique, le lien fort avec l'avenir pour préparer l'action et la stratégie ainsi que l'importance du socle de connaissance dont on dispose orientent le choix de la méthode vers celle des scénarios (Coreau A. et Conversy P., 2014).

En effet, la méthode des scénarios repose dans la plupart des cas sur une approche systémique en croisant des variables appropriées, aussi bien socio-économiques qu'institutionnelles et environnementales, pour aboutir à des cheminements et des visions contrastées [du sujet considéré] dans différents contextes territoriaux. [...] [Elle] incorpore également les notions de crise et de rupture, paramètres indispensables dans une démarche qui veut dresser un panorama des futurs possibles pour mieux préparer l'avenir. Enfin, elle permet de croiser les points de vue, les idées et de faire émerger une réflexion collective en réunissant des acteurs très hétérogènes "(CGDD, 2013).

Plus précisément, la méthode des scénarios comporte les étapes suivantes (CGDD, 2013) :

- diagnostic : connaissance et compréhension du territoire, de ce que l'on cherche à y décliner, des acteurs et de leurs représentations ;
- identification des variables-clé, élaboration d'hypothèses d'évolution et de scénarios ;
- construction des visions communes de l'avenir ;
- choix stratégiques à envisager.

³ Les critères sont repris de Teddif (2013)



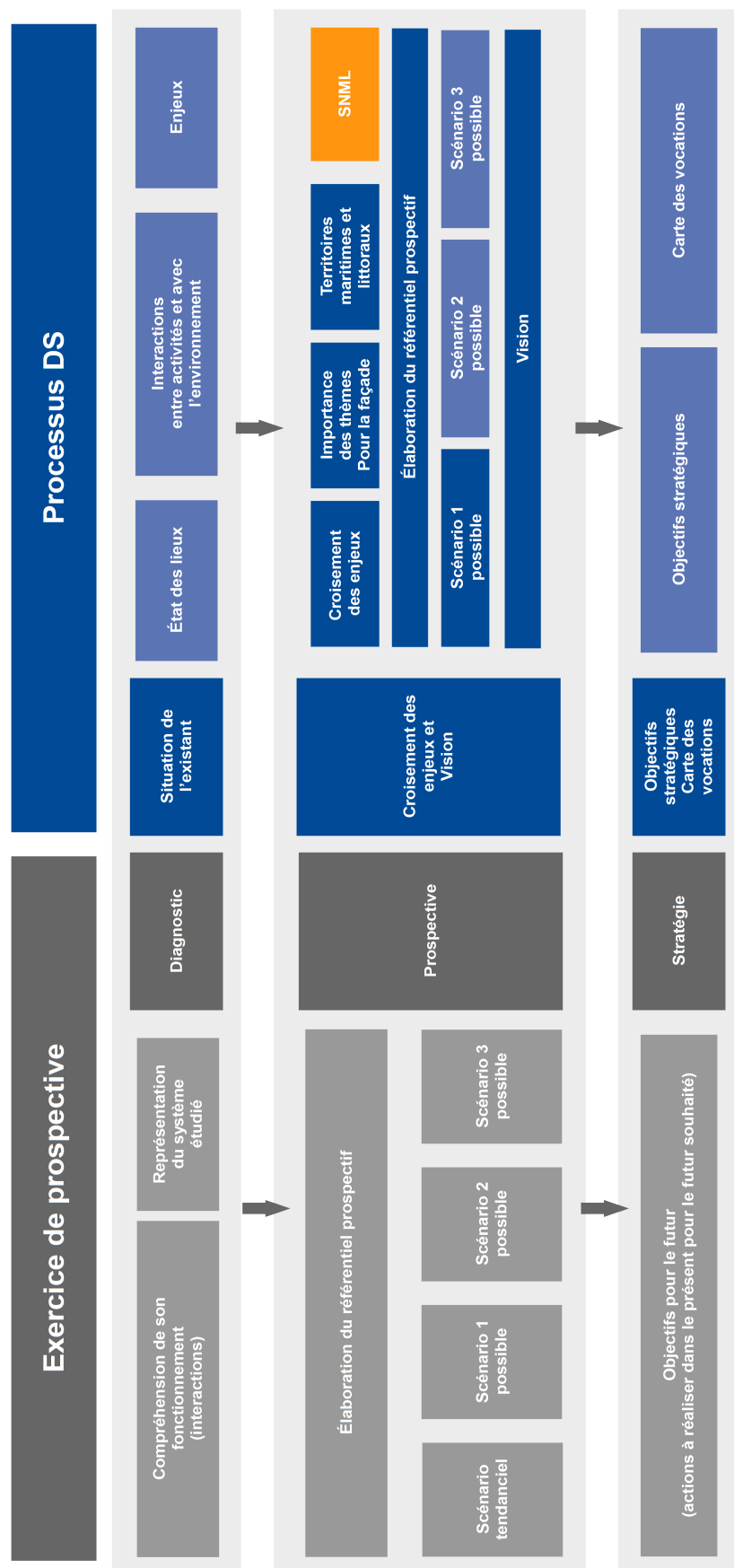
Le processus de construction du document stratégique, s'y prête donc bien. La figure ci-dessous met en évidence les similitudes entre le processus du document stratégique et celui d'un exercice de prospective recourant à la méthode des scénarios.

Quelques éléments de méthode

La méthode de conduite de l'exercice de prospective basé sur l'approche par les scénarios est laissée à la libre appréciation des façades ou bassins maritimes. En effet, le choix de la méthode est fonction des moyens dont on dispose ou encore du degré de finesse que l'on souhaite obtenir. De plus, il existe de multiple façon de conduire un exercice de prospective selon cette méthode en fonction : du nombre de variables-clé, des personnes à mobiliser, du nombre de scénarios souhaité, de leur niveau de précision, des moyens alloués, etc.

Il est proposé, afin de s'affranchir des impératifs, des conjonctures et des conflits du court-terme, de fixer l'horizon temporel de la réflexion à 2030. Il est à noter que la réflexion doit prendre en compte les évolutions prévisibles des paramètres environnementaux et celles découlant des synergies ou antagonismes entre enjeux.





Le document stratégique sous l'angle de la prospective. Source : Teddif (2013) et Dirm NAMO (2016) modifié



2.5. Bilan et livrables

Cette deuxième phase du processus aboutit à une vision, description de l'organisation et des priorités souhaitées pour la façade ou le bassin maritime à l'horizon 2030, au regard de ses spécificités et des objectifs nationaux établis par la SNML.

Plusieurs livrables sont attendus pour cette phase :

- une analyse, si possible localisée, des convergences, divergences ou conflits entre les enjeux thématiques identifiés de façon indépendante lors de la première phase : ce qui éclaire sur les problématiques de la façade ou du bassin maritime et donne ainsi une première vue des choix stratégiques sur lesquels le document stratégique devra statuer ;
- une analyse de l'importance relative des différents thèmes et enjeux du document stratégique pour la façade, le bassin maritime ou pour un territoire : ceci notamment au regard du poids (économique, environnemental, social, culturel, etc.) de chaque thème à l'échelle locale (façade, bassin maritime ou territoire) et à l'échelle nationale voire internationale ;
- une cartographie des territoires de la façade ou du bassin maritime ;
- une synthèse de la vision, partagée entre État et acteurs, décrivant l'avenir souhaité pour la façade ou le bassin maritime et leurs territoires, ceci notamment au regard de leur contribution aux objectifs nationaux établis par la SNML ;

La phase suivante du processus consiste à décliner précisément des objectifs permettant de progresser vers la vision.



3. Objectifs stratégiques

La détermination des objectifs stratégiques doit permettre de progresser vers la vision partagée définie à l'étape précédente. Ils sont fixés prioritairement pour les thèmes et enjeux considérés comme les plus importants pour la façade ou le bassin, de sorte à favoriser les évolutions attendues. L'établissement d'une carte des vocations permet d'aborder les objectifs stratégiques en termes d'organisation dans l'espace et entre les territoires concernés.

3.1. Construction des objectifs stratégiques

Nature des objectifs stratégiques

Deux types d'objectif stratégique peuvent être définis en rapport avec un enjeu :

- les objectifs définissant pour l'enjeu considéré un état à atteindre, à moyen ou long terme ;
- les objectifs visant à agir sur les facteurs d'influence sur l'enjeu, qu'ils soient limitants (facteurs négatifs) ou favorables (facteurs positifs).



Encart 5 – Quelques exemples d'objectifs stratégique

Exemples d'objectifs relatifs à un enjeu écologique

- Enjeu écologique : une espèce de petits mammifères marins côtiers (car l'essentiel de la population européenne se distribue sur la façade considérée) ;
- Objectif stratégique portant sur l'état souhaité : « Maintenir la population de la façade à un niveau donné » ;
- Objectifs stratégiques portant sur les facteurs d'influence : « Réduire de x % les captures accidentelles de l'espèce (principalement occasionnées par la pêche au filet maillant sur un secteur donné) » et « Limiter à un niveau x les perturbations sonores sur les zones de repos (principalement occasionnées par les chantiers sous marins et le trafic de grands navires) ».

Exemples d'objectifs relatifs à un enjeu pour une activité

- Enjeu économique pour le secteur de la conchyliculture : l'espace de production ;
- Objectif stratégique portant sur l'état : « **Maintenir** ou **augmenter** l'espace de production de la conchyliculture à un seuil de x km² » ;
- Objectif stratégique portant sur les facteurs d'influence : « **Prioriser** l'occupation du DPM par la conchyliculture par rapport à d'autres activités sur un secteur donné » et « **Promouvoir** l'entretien des parcs conchylicoles sur un secteur donné ».

Si les objectifs d'état informent sur les cibles à atteindre, en comprenant notamment les objectifs de bon état écologique définis au plan national, ils n'informent que peu ou pas sur les moyens d'atteindre l'état souhaité. Ils peuvent en revanche s'avérer relativement consensuels. Ils sont importants mais ne peuvent



suffire, car il s'agit, dans le cadre du document stratégique, de mettre en œuvre une stratégie permettant d'atteindre effectivement l'état souhaité.

La définition d'objectifs stratégiques portant sur les facteurs d'influence des enjeux est donc à privilégier. Cette approche plus opérationnelle favorise notamment la prise en compte des interactions dans la façade, les facteurs d'influence étant aussi bien intrinsèques qu'extérieurs au thème considéré.



Encart 6 – Les objectifs environnementaux : éléments de réponse à la DCSMM

Au sein des objectifs stratégiques, les objectifs environnementaux sont ceux qui portent sur les enjeux écologiques prioritaires définis pour la finalité d'atteinte du bon état écologique. Leur définition permet notamment de répondre à la directive cadre « stratégie pour le milieu marin ».

Facteurs d'influence sur les enjeux écologiques

Les facteurs d'influence sur les enjeux écologiques sont constitués par les pressions ayant un effet significatif sur ces enjeux. Les sources de ces pressions sont multiples, principalement anthropiques (les activités) mais aussi naturelles. Il convient donc de préciser de manière détaillée les liens entre les pressions et leurs sources.

Des informations utiles sont réunies au chapitre de l'état des lieux portant sur les « pressions engendrées par les usages » ainsi qu'au niveau du diagnostic sur les interactions entre activités et environnement. Ces informations permettent d'identifier les activités génératrices des pressions ayant un effet significatif sur les enjeux écologiques et d'estimer les niveaux de pression.

Facteurs d'influence sur les enjeux du thème « activités et usages »

Il peut s'agir de facteurs influant, favorablement ou défavorablement, sur les différents types d'enjeux pour les secteurs d'activité (pour mémoire les différents types d'enjeux pour les secteurs d'activité : fondamentaux économiques structurels, utilisation des ressources ou de l'accès et occupation du territoire maritime et/ou littoral, bon état écologique du milieu, recherche et développement, contexte social et culturel, exposition aux risques).

Utilisation des projections tendancielles

Des projections tendancielles ont pu être faites pour établir la vision prospective pour la façade, qu'il faudra préciser et compléter, notamment sur l'état probable des enjeux au regard des tendances d'évolution et des politiques publiques actuelles (scénario « business as usual »). Elles permettent d'évaluer l'urgence à agir sur certains enjeux.

Ces projections seront notamment réalisées sur les enjeux écologiques prioritaires, au regard de l'évolution tendancielle des secteurs d'activités et donc des pressions induites. Ces projections permettent d'estimer l'état probable des enjeux écologiques hors évolution des politiques publiques environnementales.



Forme des Objectifs stratégiques

La définition des objectifs stratégiques doit comporter la notion d'action ou d'infléchissement de tendance. Ainsi, les verbes d'action seront utilisés dans l'énoncé des enjeux : « limiter », « maintenir », « conserver », « favoriser », « rétablir »...

Les objectifs stratégiques, doivent autant que possible, correspondre aux principes de l'approche SMART :

- **Spécifiques** : les objectifs stratégiques doivent être précis sur l'enjeu ou le facteur d'influence ciblé ;
- **Mesurables** : il doit être possible de suivre le chemin restant à parcourir vers l'atteinte des objectifs stratégique, notamment par la définition d'indicateurs de suivi ;
- **Atteignables et Réalistes** : les potentialités et leviers d'action de la façade doivent être pris en considération dans la définition des objectifs stratégiques ;
- **Temporels** : les objectifs stratégiques doivent pouvoir être atteints dans une échéance donnée.

Spatialisation des objectifs stratégiques et échelle de définition

Tout comme les enjeux qu'ils traitent, les objectifs stratégiques peuvent être définis à l'échelle de la façade ou d'un territoire plus local, portant des problématiques particulières.

Par ailleurs, certains objectifs stratégiques peuvent avoir une expression à l'échelle de la façade, mais présenter un caractère prioritaire sur certains territoires plus locaux. Par exemple, la réduction des captures accidentelles de petits cétacés côtiers doit s'observer sur l'ensemble de la façade, mais plus particulièrement sur les zones de concentration ou sur les zones abritant des populations isolées.

Analyse des effets croisés relatifs à la définition des objectifs stratégiques

La finalité du document stratégique est de proposer un projet global pour la façade selon les spécificités et enjeux de la façade, en tenant compte des interactions entre l'ensemble de ses composantes.

Un objectif stratégique portant sur un enjeu donné peut avoir des effets sur d'autres enjeux, particulièrement lorsque l'objectif en question porte sur un facteur d'influence généré par un thème différent de celui de l'enjeu considéré (facteur d'influence extérieur).

Il est donc nécessaire d'anticiper au mieux l'ensemble des effets de la définition de chaque objectif stratégique. Par exemple, dans le cadre de la définition d'un objectif stratégique pour une activité, les effets sur le milieu marin (en lien avec l'évaluation environnementale stratégique), mais aussi sur les autres activités ou sur les autres thèmes du document stratégique doivent être évalués. De même, les conséquences économiques et sociales de la définition des objectifs environnementaux doivent être estimées.

La balance entre l'effet attendu sur l'enjeu concerné et les effets sur d'autres composantes de la façade est à considérer dans la prise de décision.



Proposition de grille d'analyse

Pour soutenir au mieux le processus décisionnel relatif aux objectifs stratégiques, des fiches synthétiques peuvent être réalisées par enjeu prioritaire. Ces fiches réunissent les éléments de diagnostic et de compréhension disponibles pour chaque enjeu considéré. L'ensemble des éléments détaillés ici ne sont pas obligatoirement disponibles pour tous les enjeux. D'autre part, certaines fiches pourront concerner des regroupements d'enjeux, relatifs à un ou plusieurs thèmes, dont les caractéristiques sont proches.

Thème considéré : Activités, écosystèmes, sites et paysages, risques, recherche et connaissance	Intitulé de l'enjeu
Description de l'enjeu : Composante de l'écosystème ou secteur d'activité concerné Description synthétique Variables et données descriptives Justification de niveau d'enjeu (critères) Spatialisation (si possible)	
Facteurs d'influences : Liste des facteurs d'influence connus (+ Variables et données descriptives) Importance de l'effet sur l'enjeu Spatialisation actuelle (si possible) Tendance d'évolution (si connue)	
Analyse des interactions avec d'autres enjeux Approche spatialisée et non spatialisée.	
État probable de l'enjeu à l'échéance du cycle du document stratégique : Description de l'état le plus probable ou à défaut de la tendance d'évolution. Cette démarche de prédiction de l'état ou des tendances d'évolution de l'état des enjeux est <i>a minima</i> prévue sur les enjeux écologiques dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM	
Appréciation de l'écart entre l'état de l'enjeu actuel ou à court terme et l'état souhaité Évaluation principalement qualitative et élaborée à dire d'expert	
Objectifs stratégiques : – Sur l'état – Sur les facteurs d'influence	

Proposition de grille d'analyse



3.2. Carte des vocations

Une part des objectifs stratégiques définis précédemment peuvent être distribués géographiquement sur la façade, voire associés à certains territoires identifiés. L'établissement de la carte des vocations permet une prise de recul sur la distribution de l'ensemble des objectifs stratégiques entre les territoires et favorise la définition de priorités stratégiques (vocations) pour des secteurs identifiés.



Encart 7

La directive 2014/89/UE établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime indique (article 8) que les États Membres « élaborent des plans issus de la planification de l'espace maritime qui identifient la répartition spatiale et temporelle des activités et usages pertinents, existants et futurs dans leurs eaux marines ». La production de plans est une exigence de la directive à laquelle le document stratégique répond par l'élaboration d'une carte des vocations proposant de traiter de la répartition des usages au travers d'une territorialisation des objectifs stratégiques, évitant ainsi une approche d'affectation ou de réservation d'espaces à chaque activité.

Vocation : Destination privilégiée de quelque chose, d'un pays, d'un groupe, du fait de sa nature, de ses caractéristiques. *Dictionnaire Larousse.*

Unité spatiale pour la définition des vocations

Au même titre que la définition des objectifs stratégiques, la carte des vocations doit permettre de tendre vers la situation décrite par la vision. L'expression spatiale de la vision s'appuie sur la carte délimitant les territoires identifiés dans la situation actuelle de la façade ou du bassin maritime, en ajustant si nécessaire certaines limites au regard des évolutions souhaitées de certains territoires. C'est sur cette cartographie prospective de l'évolution des territoires que se fondera la définition des zones et de leurs vocations. Les territoires étant des secteurs géographiques présentant des caractéristiques (naturelles et/ou humaines) et des questionnements propres, chacun d'eux constitue une unité pertinente pour y définir une vocation.

En dehors des territoires identifiés aux étapes précédentes, la délimitation d'une zone doit répondre à un ou plusieurs des critères suivant :

- la cohérence sur le plan environnemental ;
- le regroupement d'enjeux et des questionnements similaires ;
- l'appropriation par les usagers d'une ou plusieurs activités ou la désignation par les autorités d'une utilisation préférentielle.



Caractérisation des vocations

La portée, le niveau de détail et le caractère prescriptif des vocations ne sont pas fixés au niveau national. Chaque façade doit statuer sur ces points en fonction de ses spécificités. Le nombre de vocations différentes sur une même façade doit cependant rester limité pour assurer le caractère synthétique de l'exercice.

De plus, le niveau de détail des vocations n'est pas nécessairement homogène au sein d'une façade. Certains territoires peuvent être très précisément orientés vers une organisation donnée et jouxter des territoires voisins pour lesquels les perspectives de développement ou d'organisation sont simplement structurées par quelques principes.

Ainsi les vocations peuvent par exemple définir :

- des priorités en termes d'utilisation de l'espace maritime et de ses ressources ;
- des prescriptions de non impact de certaines composantes des écosystèmes ou du patrimoine culturel ou paysager ;
- des conditions de déroulement de certaines activités : conditions particulières, restrictions, interdictions ;
- des règles de coexistence entre certaines activités ;
- la nécessité, le cas échéant, de se référer à un exercice de planification plus local (SMVM, plan de gestion de Parc Naturel Marin, etc.).

Pour appuyer les façades dans la caractérisation de leurs vocations, un thésaurus listant différents éléments pouvant composer une vocation sera élaboré et annexé au présent guide. Ce thésaurus, non prescriptif, sur les termes spécifiques employés pour caractériser les vocations constituera aussi bien une ressource commune pour les façades qu'un outil d'analyse transversale à l'échelle nationale, permettant d'établir des correspondances entre les vocations établies dans les différentes façades.



3.3. Bilan et livrables

Au terme de cette troisième et dernière phase du premier volet du processus d'établissement du document stratégique, les choix stratégiques pour la façade ou le bassin maritime sont établis et se traduisent par deux types de livrables :

- Une liste d'objectifs stratégiques portant sur les enjeux des thèmes considérés comme les plus importants à l'échelle de la façade, du bassin maritime ou d'un territoire local. Ces objectifs stratégiques doivent répondre aux principes de l'approche SMART et si possible être spatialisés. La cohérence d'ensemble des objectifs doit être assurée par l'analyse des effets croisés de chacun d'eux.
- Une carte des vocations identifiant la destination privilégiée pour certains territoires de la façade ou du bassin maritime, d'une façon plus ou moins détaillée en fonction des situations locales.



4. Liste des abréviations, acronymes et sigles

AFB	Agence française pour la biodiversité
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGDD	Commissariat général au Développement durable
DCSMM	Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DEB	Direction de l'eau et de la biodiversité
DIRM	Direction interrégionale de la mer au niveau des façades
DOGGM	Document d'orientation pour une gestion durable des granulats marins
DRASSM	Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSBM	Document stratégique de bassin maritime
DSF	Document stratégique de façade
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ScoT	Schéma de cohérence territoriale
SHOM	Service hydrographique et océanographique de la Marine
SMART	Spécifique-mesurable-atteignable-réaliste-temporel
SMVM	Schéma de mise en valeur de la mer
SNML	Stratégie nationale mer et littoral
SoES	Service de l'observation et des statistiques du MEEM
SRADET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
Teddif	Territoires, environnement et développement durable en Île-de-France.

5. Références bibliographiques

CGDD (2009) *Vers une prospective territoriale post-Grenelle de l'environnement - Questions et modes d'emploi*. Paris : Ministère en charge de l'environnement, 46 p. (Études et documents ; n° 12).

CGDD (2013) *Eau, milieux aquatiques et territoires durables 2030, Synthèse de l'exercice de prospective*. Paris : Ministère en charge de l'environnement, 46 p. (Études et documents ; n° 91).

Coreau A. et Conversy P. (2014) *BioPIQuE 2013 : Rapport méthodologique. Rapport pour le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie*. 116p.

Dirm NAMO (2016) *Élaboration d'une méthodologie de prospective territoriale*. 24 p.

Teddif (2013) *La prospective appliquée aux projets territoriaux de développement durable*. 39 p. (Les cahiers du développement durable en Île-de-France ; n°10)



**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex
Tél. 01 40 81 21 22



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

